Règlement du Prix Venturi Space

Art. 1
Sous l'intitulé « Prix Venturi Space » (ci-après : le Prix), il est institué un prix, financé par l'entreprise Venturi Space (Venturi Lab SA) .

Art. 2
Le Prix récompense le travail de master d'une personne étudiant à l'EPFL qui aura fait preuve d'excellence et contribué ainsi à l'avancement de la recherche scientifique ou technique, dans le domaine de « Robotic Manipulation », ou « Mobile Robotics »

Art. 3
La personne lauréate est sélectionnée par un comité de sélection de l'EPFL, composé :
- du directeur de Venturi Space ou d'une personne le représentant désignée par lui
- du directeur de la section Microtechnique ou d'une personne le représentant désignée par lui.
- de la personne conseillère d'études du master de microtechnique ou robotique ou d'une autre personne désignée par le directeur de section.

Art. 4
Le Prix s'élève à CHF 2'500.- (deux mille cinq cents francs suisses).

Art. 5
Le Prix est décerné une fois par année. Il ne peut y avoir qu'une seule personne lauréate la même année, elle reçoit le Prix entier. Le comité de sélection peut décider qu'aucun travail de master ne mérite d'être récompensé par le Prix. Les décisions du comité de sélection ne sont pas sujettes à recours.

Art. 6
La procédure de postulation et d'attribution du Prix est la suivante :
- Le jury de thèse de master évalue la qualité du projet et propose à la personne candidate de postuler pour le prix.
- La personne candidate suit la procédure de soumission en ligne de l'EPFL.
- En parallèle, elle soumet à la section sa lettre de motivation mettant en avant les objectifs atteints lors de son travail de master et les arguments pour l'obtention du prix.
- Le jury de thèse de master soumet à la section leur formulaire d'évaluation du projet.
- Le comité de sélection se réunit 1 fois par année et évalue les candidatures basées sur les documents fournis et désigne la ou les personne(s) lauréate(s) du Prix.

Art. 7
Le présent règlement entre en vigueur à la date de la signature.

Art. 8
Le lauréat du prix Venturi Space est invité à présenter son travail au sein de l'entreprise Venturi Lab SA (Venturi Space) à Corminboeuf, canton de Fribourg.

EPFL STI SMT-GE
Station 17
CH - 1015 Lausanne

+4121 693 3895
smt@epfl.ch
http://smt.epfl.ch

SMT

Pour l'EPFL :

Prof. Ambrogio Fasoli
Vice-président académique

Lausanne, le …….

Prof. Christophe Moser
Directeur section Microtechnique

Lausanne, le …….

Pour l'entreprise Venturi Lab SA

Dr. Antonio Delfino
Directeur

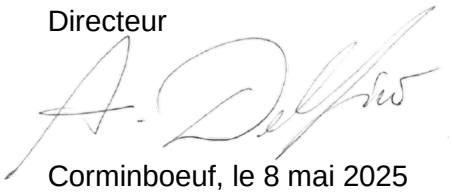

Corminboeuf, le 8 mai 2025

EPFL STI SMT-GE
Station 17
CH - 1015 Lausanne

+4121 693 3895
smt@epfl.ch
http://smt.epfl.ch

SMT